



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Délégation académique à la  
Formation des Personnels  
Enseignants, d'éducation et  
d'orientation  
DAFEN**

Affaire suivie par  
Ingrid MARTINS  
01.57.02.65.25  
Julie NGUYEN  
01.57.02.67.80  
Mél  
juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 3 décembre 1992 modifié relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires,

## Arrête

### Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des conseillers principaux d'éducation stagiaires, organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (CACPE) - **session 2017** - est composé comme suit :

#### Présidente du jury :

Madame Florence DEPUYLAROCHE-CHABAL, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale « Etablissements et vie scolaire » ;

#### Vice président du jury :

Monsieur Philippe KRIEF, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional « Etablissements et vie scolaire » ;

#### Membres du jury :

Monsieur Patrick DUMONT, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive ;

Monsieur Frédéric GANTE, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional « Etablissements et vie scolaire » ;

Madame Sylvie PERRON, proviseure du lycée Robert SCHUMAN à Charenton-le-Pont ;



2

Madame PICOT-GRANDJEAN, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régional « Etablissements et vie scolaire » ;

Monsieur Maxime PRIETO, proviseur du lycée Marcelin BERTHELOT à Pantin.

**Article 2 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 mars 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE